

# AVIS DE MISE A DISPOSITION DU PUBLIC

## MODIFICATION SIMPLIFIEE N°1 DU PLU DE PISIEU

Conformément à l'article L. 153-47 du code de l'urbanisme et à la délibération n°2023/204 du 17 juillet 2023, le conseil communautaire a décidé de mettre à disposition du public le projet de modification simplifiée n°1 du PLU de Pisieu portant sur l'apport de précisions dans le règlement (ajout de définitions, mise en cohérence de règles entre les zones, mise à jour du nuancier de façades, préciser/corriger des formulations, ...), et la mise à jour de la liste des anciens bâtiments agricoles pouvant changer de destination.

La mise à disposition se déroulera à :

- la Mairie de Pisieu, 6 Place de la Mairie, 38270 Pisieu
- sur le site Internet de la Communauté de communes

**du 28 août 2023 à 14h00 au 28 septembre 2023 à  
12h00,**

aux jours et heures habituels d'ouverture au public de la Mairie.

Le dossier comprendra le projet de modification simplifiée, l'exposé de ses motifs, les avis émis par les personnes publiques associées ainsi que par la CDPENAF, la décision de la MRAE, ainsi qu'un registre ou formulaire en ligne.

Chacun pourra prendre connaissance du dossier et consigner éventuellement ses observations sur le registre ou via le formulaire en ligne. Les personnes intéressées pourront également adresser un courrier en mentionnant l'objet « modification simplifiée n°1 du PLU de Pisieu » auprès de :

Madame la Présidente de Entre Bièvre et Rhône communauté  
Rue du 19 Mars 1962,  
38550 Saint-Maurice-l'Exil.

A l'issue, le bilan de la mise à disposition du public sera présenté en Conseil communautaire qui en délibèrera et adoptera par délibération motivée le projet éventuellement modifié pour tenir compte des avis émis et des observations du public.